TS Cotonou 223 du 21/03/2008

OBJET : RELEVE DE M. CHRISTIAN RAUGEL

REFERENCE : TD COTONOU 28

FIN D'ASSURER DANS DE BONNES CONDITIONS LA RELEVE DE M. CHRISTIAN RAUGEL QUI DOIT QUITTER SON POSTE LE 7 JUILLET POUR FAIRE VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE, IL ME PARAIT SOUHAITABLE QUE DANS TOUTE LA MESURE DU POSSIBLE, MME FRANCOISE NICOLAS PUISSE PRENDRE SES FONCTIONS AU SCAC DE COTONOU DES LE 1ER JUILLET. CELA LUI PERMETTRAIT D'EFFECTUER UNE PASSATION DES SERVICES AVEC M. RAUGEL JUSQU'AU 7 JUILLET.

A DEFAUT, LE DEPARTEMENT VOUDRA BIEN EXAMINER LA POSSIBILITE DE FAIRE VENIR EN MISSION MME NICOLAS DU 29 JUIN AU VENDREDI 4 JUILLET (POUR LA PASSATION DE SERVICE), CE QUI LUI PERMETTRAIT DE PARTICIPER ENSUITE AU STAGE DE PRIMO-PARTANTS DU 7 JUILLET AU 11 JUILLET A PARIS AVANT SA PRISE DE FONCTION A UNE DATE ULTERIEURE A DETERMINER.

LA 1ERE HYPOTHESE A LA PREFERENCE DE CETTE AMBASSADE.

SIGNE : H. BESANCENOT./.